

CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 14 mars 2019

Présents: Michel SOULES, Patrick SUBIAS, Jean BOISSELIER, Alain GUIRAUD, Robert FOURCADE, Sylvette PUEYO, Fatima AMRANI, Thierry GOUT, Pascal MONIER, Patrick PUBIL

Absents non excusés : MAILHE Ludovic, Nelly LEJARRE, Cécile REYES, Sabine GARCIA.

Secrétaire de séance : Monsieur Patrick SUBIAS.

Début de séance à 19h 20 mn

Vote du compte administratif.

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Jean BOISSELIER pour présenter au conseil municipal le budget primitif et supplémentaire de l'exercice 2018 et les décisions modificatives qui s'y rattachent.

Après présentation du Compte Administratif, Monsieur Jean BOISSELIER demande au conseil municipal de procéder au vote, à l'exception du Maire qui sort de la salle du conseil.

SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE

Dépenses de fonctionnement		
Total dépenses	Crédits ouverts 870 307,39	Mandats émis 688 440,26
Recettes de fonctionnement		
Total recettes	Recettes prévus 870 307,39	Titres émis 739 569,39
Excédent de fonctionnement de clôture		51 129,13

SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE

Dépenses d'investissement		
Total dépenses	Prévu 324 258,38	Réalisé 234 807,50
Recettes d'investissement		
Total recettes	Prévu 324 258,38	Réalisé 552 863,51
Excédent d'investissement de clôture		318 056,01

Le conseil municipal vote à l'unanimité.
Une délibération devra être prise.

Vote des subventions.

Monsieur Le Maire énumère au conseil municipal les demandes de subventions sollicitées par les deux associations et demande de voter.

Associations	Somme	Vote pour	Vote contre
Association Les Miaou de Berriac	800 €	11	
A.C.C.A	800 €	11	

Le conseil municipal vote en ce sens à l'unanimité.
Une délibération devra être prise.

Nouveau contrat d'apprentissage CAP Nicolas LOPEZ .

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal de la demande de Mr Nicolas LOPEZ pour un nouveau contrat d'apprentissage CAP. Monsieur le Maire demande au conseil municipal de voter en ce sens. Monsieur Patrick SUBIAS précise que le salaire est pris en charge à hauteur de 80 % par l'état.

Le conseil municipal vote en ce sens à l'unanimité.
Une délibération devra être prise.

Ouverture de crédits

Monsieur Le Maire donne la parole à Mr Jean BOISSELIER et détaille au conseil municipal l'ouverture de crédit à réaliser avec les sommes indiquées ci-dessous :

Ets BLACHERE :	1 361,86 €TTC
Ets ROBERT :	1 522,08 €TTC
Total :	2 883,94 €TTC

Le conseil municipal vote à l'unanimité.
Une délibération devra être prise .

Convention 30 millions d'amis.

Monsieur le Maire rappelle que la municipalité s'est rapprochée de la Fondation 30 Millions d'amis afin de bénéficier de leur expertise et de leur savoir-faire en matière de régulation et de gestion des populations de chats libres.

Il expose qu'une vingtaine de chats errants nécessiteraient d'être stérilisés.

Il présente la convention de stérilisation des chats errant établie par la Fondation 30 Millions d'amis. Il précise que la fondation prend en charge 50 % des frais de stérilisation et que la part communale s'élèverait de 700 €

Le conseil municipal vote à l'unanimité.
Une délibération devra être prise.

Application EYES.

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Patrick SUBIAS et propose au conseil municipal que la société EYES rentre dans l'application tous les numéros de téléphones fixes, se trouvant dans l'annuaire de la poste, (légal) afin que soient prévenus les administrés en cas d'alerte de la préfecture. Des documents seront distribués afin que les administrés puissent choisir sur quel numéros ils souhaitent être informés.

Le conseil municipal vote à l'unanimité.
Une délibération devra être prise.

Convention groupement d'achat électricité SYADEN.

Monsieur le Maire informe le conseil municipal de la création d'un groupement d'achat d'électricité pour les particuliers et demande au conseil municipal de voter. Monsieur Patrick SUBIAS reprends les propos du Maire et rectifie les dire car le regroupement d'achat d'énergie du SYADEN concerne uniquement les collectivités, EPCI et établissements publics locaux intéressés du département de l'Aude..

Ainsi au 1^{er} janvier 2016, les acheteurs soumis au Code des marchés publics ou à une procédure obligatoire de mise en concurrence, notamment les collectivités territoriales et les établissements publics, ont dû souscrire des contrats en offre de marché avec un fournisseur de leur choix.

Dans ce contexte, le SYADEN a constitué un groupement de commandes d'achat d'électricité et services associés afin de permettre aux acheteurs soumis aux dispositions précitées de se mettre en conformité avec la loi, tout en optimisant la procédure de mise en concurrence.

Le conseil municipal vote à l'unanimité.
Une délibération devra être prise.

Tarifs encombrants.

Monsieur le Maire souhaite modifier les trois tarifs des encombrants ci-dessous, et demande au conseil municipal de voter.

Encombrants ménagers	5 €par matériel	Machine à laver, frigo, gazinière, etc..
Déchets verts	15 €par rotation de camion Dans la limite de 2 voyages par mois	<u>Exclusions</u> : troncs d'arbres, poutres..
Déchets divers	30 €par camion Trier par catégorie : bois, plastique, fer.	<u>Exclusion</u> : pièces de voitures, pneus, gravats, amiante.

GRATUIT : Pour les femmes seules, les personnes de plus de 65 ans et les personnes handicapées (limité à 2 voyages gratuits par an)
--

Questions diverses.

Afin de respecter l'équilibre des territoires, la juste représentation de l'ensemble des communes et la préservation des spécificités du territoire intercommunal alliant monde urbain et monde rural, il est proposé, sur la base du précédent accord en date du 30 décembre 2016, un accord local établissant un conseil communautaire composé de 143 membres comprenant 43 représentants de la ville de Carcassonne.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'approuver la répartition des sièges du Conseil Communautaire sur la base d'un accord local établissant un conseil communautaire composé de 143 membres, comprenant 43 représentants de la ville de CARCASSONNE

Le conseil municipal vote à l'unanimité.
Une délibération devra être prise.

L'ordre du jour étant clos, la séance est levée à 19h50 mn